



information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Coronavirus COVID-19 : le point sur la situation de la Ville

Vous trouvez sur cette page, toutes les informations relatives aux dispositions prises face au coronavirus dans la commune. Elles seront mises à jour régulièrement.

Des permanences téléphoniques sont assurées aux heures habituelles des services municipaux. Vous pouvez également nous joindre par mail via le [formulaire contact](#).

[Annuaire des services](#)

MAJ - Jeudi 2 mars - 14h53

Vous trouvez sur cette page, toutes les informations relatives aux dispositions prises face au coronavirus dans la commune. Elles seront mises à jour régulièrement.

Depuis mardi 17 mars 2020 - 12h, des mesures de confinement sont mises en place. Les déplacements sont interdits. Toutes les réponses à vos questions sur [Gouv.fr](#)

Attention ! Méfiez vous des messages envoyés sur les réseaux sociaux par des personnes qui utilisent la situation à des fins politiques ou commerciales. Adressez vous uniquement aux organismes officiels. Retrouvez le point par la [Répression des fraudes](#).

Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles. Je trouve des réponses en ligne, ou j'appelle le 01 70 772 372 ou <https://solidarite-numerique.fr/>. Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Soutenez le personnel soignant, à vos fenêtres à 20h, on applaudit !

Pour faire face à cette situation exceptionnelle liée à la crise du COVID-19 et assurer sa mission d'aide aux personnes vulnérables, la Croix-Rouge française a mis sur pied un dispositif exceptionnel de conciergerie solidaire : « [Croix-Rouge chez vous](#) ». Toute personne vulnérable confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, leur numéro national **09 70 28 30 00**

Restez informé !

La ville met en place une newsletter ainsi qu'une alerte SMS pour suivre l'évolution de la situation sanitaire sur la ville. [S'inscrire](#)

La Ville diffuse à partir de mercredi 25 mars, les nouvelles attestations dans différents points dans la Ville. [Retrouvez tous les lieux](#).

Vous trouverez ci-dessous la liste exhaustive des services et équipements municipaux fermés et ouverts. Attention, la situation peut évoluer très rapidement.

De manière générale, **toutes les activités collectives organisées par la Ville ainsi que les rendez-vous individuels avec des professionnels municipaux sont annulés.**

Scolaire

Dans le cadre du suivi pédagogique, tous les parents ont été contactés par les enseignants. Si ce n'est pas votre cas, merci d'envoyer un mail dès que possible à Pascal.Henry2@ac-versailles.fr avec le nom, prénom, date de naissance, école et classe de votre enfant ainsi que votre email et surtout numéro de téléphone. Attention chaque école possède sa propre organisation? et diffusion.?

Périscolaire et cantine

Les factures périscolaires et de cantine de mars sont en cours de modification ou de remboursement sur la prochaine facture.

- Ecoles
- Collèges
- Lycées
- Accueils périscolaires
- Accueils extrascolaires
- Crèches - [Demande de préinscription en ligne](#)
- **Hôtel de Ville sera fermé au public à compter du 17 mars à 12h et pour une durée d'au moins 15 jours.**
- Le logement - [Demandes en ligne](#)
- Relais d'assistant maternel
- Centres socioculturels
- Maison des parents et réussite éducative
- Cap emploi
- Librairie Le 1000 Feuilles
- Espaces jeunes
- Cap emploi
- Restauration scolaire
- Ateliers de français
- Animations seniors
- Conservatoire de musique et de danse
- La Merise, Halle culturelle
- Mémoire de Trappes
- Gymnases et stades
- Espace 1901
- Maison des jeux
- Point service aux particuliers – Accueil téléphonique assuré
- Activités sportives municipales pour les jeunes
- Cinéma, le Grenier à Sel
- Piscine municipale
- Périphère : BIJ et cyberbase
- Centre technique municipal
- Cimetières, sauf pour les cérémonies d'inhumation
- Marchés sont fermés sur décision du Préfet des Yvelines depuis mardi 24 mars.
- La poste rue sénard est fermés

- **Hôtel de Ville**

A partir de mercredi 18 mars, la Ville met en place une permanence uniquement pour les déclarations de naissances, de décès et autres cas urgents.

- **Lundi 14h / 16h**

- **Mercredi 10h / 12h**

- **Vendredi 14h / 16h**

- **Si vous êtes amenés à venir à l'Hôtel de ville pensez à remplir [l'attestation déplacement dérogatoire](#). Renseignements au 01 30 69 17 00**

- [CCAS](#) uniquement le retrait du courrier le lundi et le vendredi de 14h à 16h, et le mercredi de 10h à 12h.

Renseignements au 01 30 69 18 40

- [Centre de santé municipal](#)

- Chrysalead, pépinière d'entreprise

- Service de propreté de l'espace public maintenu

- Police municipale

- La Poste des Merisiers est ouverte du 9h à 12h et de 15h à 17h. Attention est possible que les horaires changent selon les conditions actuelles.

[Annuaire des services](#)

Stationnement

Les zones réglementées de stationnement (Zone bleues) sont levées. Vous pouvez laisser votre véhicule sans risque d'amendes.

Collecte des déchets

Les déchetteries de Saint-Quentin-en-Yvelines sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Les collectes continuent des déchets se poursuit normalement, aux jours et heures habituels., consultez le [calendrier des collectes 2020](#).

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers. [Plus d'infos](#)

? Pour préserver la santé des éboueurs merci de présenter vos déchets dans un sac fermé placé dans le bac également fermé.

? Les collectes **de textiles via les bornes de collecte sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.**

? **Les déchetteries sont fermées** et les habitants ne peuvent plus récupérer des sacs à déchets verts jusqu'à nouvel ordre.

Les marchés et commerces

Depuis mardi 24 mars, les marchés sont interdits par décision préfectorale.

Saint-Quentin-en-Yvelines [propose un carte interactive sur les commerces](#).

[Retrouvez une foire aux questions sur la page dédiée](#)

Commerces, entreprises et associations

[Toutes les informations sur la page dédiée](#)

Mise en place d'une cellule de crise

Monsieur le Maire, les élus et les services municipaux ont mobilisé la cellule de crise au sein de la Mairie et suivent au plus près l'évolution de la situation.

Afin de faciliter les échanges entre Trappistes, la Ville met à votre disposition le groupe « [Entraide Trappes Covid-19](#) ». Ce groupe vous permettra de publier des demandes ou des offres d'aides ponctuelles. La Ville de Trappes n'intervient pas dans la définition des modalités et conditions d'entraide qui sont à fixer entre les habitants et de ce fait décline toute responsabilité en cas de problème et/ou litige.

Pour plus d'informations sur le coronavirus, un numéro vert du Gouvernement est à votre disposition : 0 800 130 000

Fermeture des parcs, forêts et Île de loisirs

Par décision du Préfet des Yvelines, l'[accès au parcs, jardins, promenades, ensemble des massifs forestiers ou berges de la Seine](#), qu'ils soient publics ou privés mais ouverts à la circulation publique, situés dans le département des Yvelines **est interdit jusqu'au 30 mars 2020** dans le cadre de déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes et des animaux de compagnie.

Toute infraction à la présente décision est passible de sanction prévue au code pénal.

Les équipements de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à Trappes ferment au public

La médiathèque Anatole France, la résidence des personnes âgées Fourcassa, la Cité des métiers, l'Institut de promotion de la santé et la Maison de la justice et du droit.

Les transports

Les lignes de bus de substitution mis en place par la SNCF pour la ligne U seront suspendus à partir de demain, mercredi 18 mars 2020. Les bus circulent le plus normalement possible sur le territoire, ainsi que 50 % du trafic SNCF pour assurer les déplacements essentiels, identifiés par le gouvernement : déplacements domicile-travail du personnel médical et des personnes ne pouvant bénéficier du télétravail ou en cas d'impérieuse nécessité (courses alimentaires, besoin médical et garde d'enfants).

Les taxis se mobilisent pour accompagner les Saint-Quentinois dans leurs déplacements.

AE Taxis assure ainsi une permanence 24 / 24 h et 7 / 7 j au 01 30 43 48 48.

Les manifestations municipales et associatives

La quasi-totalité des manifestations municipales et associatives sont reportées ou annulées jusqu'à nouvel ordre ainsi que toutes les compétitions sportives.

- La cérémonie du 19 mars est annulée
- L'inauguration de la place Beltrame prévue le 24 mars est reportée

La police municipale mobilisée

Les agents de la Police municipale sont sur le terrain et assurent un accueil au poste de Police municipale du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. En cas de fermeture de l'accueil PM, les appels sont transférés sur la patrouille qui répondra aux sollicitations (restitution objets perdus, déclaration chien dangereux, fourrière des véhicules, aide au remplissage des attestations de déplacement dérogatoire).

Ils sont également mobilisés pour porter assistance aux habitants, aux services municipaux ouverts (centre de santé municipal, école Paul Langevin qui assure le Service minimum d'accueil, Espace

solidarité ou encore épicerie sociale)

Depuis mardi 24 mars, la Police municipale est autorisée par le Préfet des Yvelines à verbaliser les infractions aux règles de confinement.

Fermeture des crèches écoles, collèges et lycées

Suite à l'annonce des mesures exceptionnelles prises par le président de la République hier soir, les crèches écoles, collèges et lycées seront fermés à compter de lundi 16 mars.

Nous allons dès aujourd'hui prendre des décisions concernant les actions et la vie des services municipaux. Les élus et tous nos agents municipaux sont mobilisés, afin d'entrer dans la phase de gestion de ces mesures exceptionnelles.

L'élection de dimanche étant maintenue, toutes les mesures d'hygiène et de sécurité sont prises pour que vous puissiez vous rendre aux urnes en toute sécurité.

Pour toute personne ayant séjourné en Chine ou dans une zone où circule activement le virus dans les 14 jours précédents :

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Portez un masque chirurgical en présence de votre entourage et en dehors du domicile
- Réduisez les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...)
- Lavez-vous les mains régulièrement

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- Contactez rapidement le SAMU centre 15 en signalant votre voyage
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

De manière générale, pour réduire le risque de contagion des maladies hivernales, il est recommandé de :

- [se laver les mains régulièrement](#) ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- porter un masque si l'on est malade

Aucun risque lié à l'eau potable



Document(s)

[Attestation de déplacement nouvelle version](#)

[Arrêté ministériel précisant tous les commerces qui ont le droit d'ouvrir](#)

[Attestation_deplacement_derogatoire_pictos](#)

[attestation déplacement dérogatoire facile a lire](#)

Liens utiles

[Site dédié du Gouvernement](#)

[Site de l'agence régionale de santé](#)

Contact

Coronavirus 2019 n-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)

**En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer,
au retour de Chine, composez le 15**

